

Déclaration du Ministère des Affaires étrangères

CUBA, le 14 mai 2012. La Cour Suprême des Etats Unis a refusé à la compagnie cubaine Cubaexport, la possibilité de défendre son droit de renouveler l'enregistrement de la renommée marque Havana Club auprès de l'Office des Brevets et des Marques des Etats Unis (USPTO), entravé par le refus de l'**Office de Contrôle d'Actifs Étrangers (OFAC)**, adscrite au Département du Trésor, d'octroyer cette entité de commerce cubaine la licence qui lui aurait permis de renouveler la marque enregistrée de ce pays depuis 1976 jusqu'au 2006.

Ce refus s'est produit conformément à la Section 211 de la Loi Omnibus adoptée par le Congrès des Etats Unis à la fin de l'année 1998 interdisant la reconnaissance et la rénovation des marques associées à des propriétés nationalisées par le Gouvernement cubain à la suite des manœuvres de la mafia anti-cubaine de Miami et ses alliés dans le Congrès, en rétribution des maintes contributions financières reçues de la Compagnie Bacardi, vraie promotrice de ces actions contre Cubaexport, visant à usurper les marques et marchés d'un rhum légitimement cubain.

Depuis 1995, Cubaexport avec la compagnie française Pernod Ricard distributrice du rhum Havana Club, a défendu son droit d'enregistrer cette marque reconnue, ce qui a trouvé un soutien dans la décision du Panel de Solution de Différences de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui a décidé contre les Etats Unis et a réclamé l'élimination de cette Section considérée illégale.

Le Gouvernement des Etats Unis est complètement responsable de ce qui s'est passé. Lors du procès judiciaire qui arrive maintenant à un injuste final, l'OFAC a expliqué qu'il n'émettrait pas la licence exigée par l'illégitime Section 211 et qu'aurait permis la rénovation de la marque Havana Club dans ce pays, parce que le Département d'Etat avait ordonné de ne pas le faire car cela ne serait pas en correspondance avec la politique des Etats Unis à l'égard de Cuba.

Cette action constitue une grave violation des engagements des Etats Unis en matière de propriété industrielle qui établit la protection des marques des compagnies et institutions cubaines. Ce litige et d'autres processus en cours contre les brevets et les marques cubaines dans les cours nord-américaines, ont mis en évidence la complicité du gouvernement des Etats Unis dans l'enlèvement des droits et des marques cubaines.

Le Ministère des Affaires étrangères demande au gouvernement des Etats Unis, d'octroyer immédiatement la licence permettant à l'entité cubaine Cubaexport de renouveler la marque Havana Club.

Cuba a respecté invariablement, sans la moindre discrimination, les obligations assumées conformément aux instruments juridiques internationaux référés à la Propriété industrielle, ce qui a garanti que plus de cinq mille marques et brevets nord-américains bénéficient de leur enregistrement dans notre pays.

Si le gouvernement des Etats Unis n'agit pas, il deviendra le seul responsable du vol de la marque Havana Club à son titulaire légitime, la compagnie Havana Club, et des conséquences négatives qui pourraient en découler pour la protection réciproque de la Propriété industrielle.

(Cubaminrex)